

*L'ajournement*

ministre de l'Expansion économique régionale (M. Lessard), de qui relève la Société de développement du Cap-Breton, déclarer à la Chambre, mardi, qu'il est prêt à rencontrer les responsables de l'industrie du charbon de la Société de développement, ainsi que le responsable et les quatre présidents locaux du Syndicat international des mineurs unis pour entendre les critiques qui ont été formulées, surtout par le syndicat.

Lors d'un entretien privé, le premier ministre (M. Trudeau) m'a bien précisé que son gouvernement n'enquêterait pas officiellement sur la question de la Société de développement du Cap-Breton. Je propose donc au ministre de demander aux représentants des mineurs et de la Société de développement d'inviter M. Alex Brown, ancien conseiller spécial du gouvernement fédéral relativement à l'industrie du charbon, originaire du Cap-Breton et ami de longue date des mineurs de charbon de la région, à présider la réunion entre les intéressés.

De fait, je proposerais même au nouveau ministre d'essayer de convoquer tous les intéressés à une réunion d'une journée entière sous la présidence de M. Brown, afin de discuter des problèmes de production et de commercialisation de la Société de développement, de même que des problèmes de sécurité et de relations industrielles. Une telle réunion pourrait améliorer de beaucoup les relations entre la Société de développement et le syndicat qui sont devenues quelque peu tendues après l'incendie à la mine n° 26 et la mise en disponibilité temporaire de quelque 750 employés, qui sont tous retournés au travail, sauf 275, je pense.

Cette réunion pourrait fort bien avoir lieu à la fin de novembre ou au début de décembre, et l'on pourrait alors discuter problèmes, soupçons, critiques et objectifs communs. Bien que j'admire beaucoup ce qu'a accompli M. Kent par rapport aux responsables précédents de la Société de développement, j'estime que certaines des plaintes portées publiquement par M. Marsh après l'incendie à la mine n° 26 devraient être examinées attentivement. M. Marsh, qui est président du district n° 26 du syndicat depuis environ 1958, a demandé qu'on ouvre trois mines de charbon. M. Kent a déclaré qu'une seule nouvelle mine de charbon serait ouverte d'ici à 1980, ce qui représente une production de cinq millions de tonnes.

● (2210)

J'ai l'impression que l'on pourrait en ouvrir au moins trois dans la région, compte tenu de la situation incertaine à la mine n° 26 dans le meilleur des cas et du fort taux de chômage dans la région. De plus, M. Marsh s'est plaint de ce que l'actuel ministre des Finances (M. MacDonald) ait, paraît-il, déclaré, lorsqu'il était ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, qu'il fallait que la Nouvelle-Écosse compte de plus en plus sur l'énergie nucléaire au lieu du charbon pour s'alimenter en énergie; je pense que, là aussi, il faudrait des éclaircissements et des explications.

La direction syndicale a bien d'autres sujets de préoccupation, tels que la sécurité, les relations industrielles, et ce sont là des questions qu'il faudrait discuter sérieusement sous la direction de M. Brown. Je le dis parce que l'industrie du charbon du Cap-Breton est à un tournant de son évolution et qu'elle peut cesser d'être entièrement à la charge des contribuables et devenir rentable et décoller dans les quelques années à venir. Cela ne sera possible qu'au prix d'une intense collaboration sur le plan des fins et des moyens entre les travailleurs et les dirigeants de l'industrie charbonnière du Cap-Breton. Vu la situation depuis quelques mois, je conjure le nouveau ministre de

[M. Hogan.]

faire tout ce qu'il pourra pour amener les deux groupes à se rencontrer le plus rapidement possible et, de préférence, en comité restreint sous la direction de M. Brown.

**L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale):** Madame l'Orateur, nous regretterons tous, je pense, que l'industrie charbonnière du Cap-Breton ait dû arrêter ses activités en raison de l'incendie qui a ravagé en juin dernier une nouvelle section de la mine n° 26. Mais, malgré son sérieux, cet arrêt n'est que temporaire. Il ne change rien à la politique de modernisation adoptée par DEVCO, ni à l'appui donné par le gouvernement à cette politique.

Il est dommage, quoique bien compréhensible, que cet arrêt d'activités ait suscité des doutes et des malentendus, spécialement parmi les travailleurs. Dans les circonstances, la réunion suggérée paraît opportune. Cela romprait avec une vieille habitude de l'industrie, qui veut que seuls les principaux chefs syndicaux rencontrent la haute direction, alors que les chefs des sections locales communiquent avec les directeurs des mines elles-mêmes. Je sais que la société serait très heureuse de réunir à une même table les représentants de tous les échelons, et j'espère qu'elle pourra s'entendre à cette fin avec le syndicat.

Je désire visiter le Cap-Breton le plus tôt possible pour prendre contact avec l'entreprise, descendre à la mine et m'entretenir avec les mineurs et leurs chefs syndicaux. Je ne sais pas si le mieux que j'ai à faire en ce moment soit de me rendre là-bas pour assister à cette réunion. Néanmoins, je pense qu'il y a lieu de l'organiser. Si je ne puis y être présent, je m'efforcerais d'aller là-bas le plus tôt possible par la suite, pour discuter de la situation.

Le député a parlé de la participation de M. Brown. Je crois savoir qu'il s'agit d'un homme capable et expérimenté, qui a quitté son poste au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources pour prendre sa retraite. Je pense qu'il pourrait jouer un rôle très utile, en qualité de participant indépendant, si les deux parties le désirent.

Je vais m'efforcer de faire organiser cette réunion dans les plus brefs délais, et d'y faire inviter M. Brown si toutes les parties sont d'accord. Je répète que ce serait une bonne idée de faire présider la rencontre par M. Brown, en qualité de participant indépendant.

LES ANCIENS COMBATTANTS—LES PRISONNIERS DE GUERRE—LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

**M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe):** Madame l'Orateur, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et moi nous sommes donné la main le 15 octobre pour poser des questions au ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald), afin de savoir quelle est la position du gouvernement sur les mesures envisagées aux termes d'une nouvelle loi du Parlement sur l'indemnisation des anciens combattants qui ont été prisonniers de guerre.

Je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce que mon collègue le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a dit à la Chambre le 27 octobre quand il a soulevé la question, si ce n'est presser encore le gouvernement par l'entremise du ministre et lui demander de nouveau de présenter cette mesure législative dès que possible et, de préférence, avant les vacances de Noël.

Puisque j'ai le temps, monsieur l'Orateur, je ne puis que répéter les recommandations auxquelles a abouti la longue étude du rapport Hermann et les nombreuses instances qui